

**A retourner muni des dernières obligations NON REMISES A CE JOUR
aux adresses mails suivantes :**

Destinataire principal : stage@oec-paris.fr / Objet mail : DEC MAI 2021

En copie : le Maître de stage ET le Contrôleur de stage

UNIQUEMENT si vous souhaitez vous inscrire à la session de MAI 2021 de l'Examen Final

NOM / Prénom :

N° inscription / Nom du Contrôleur :

Adresse mail :

N° de téléphone où le stagiaire peut être contacté dans la journée :

Je souhaite m'inscrire à la prochaine session du diplôme d'Expertise Comptable :

Mon stage est terminé en durée ⁽¹⁾.

Ou

Mon stage n'est pas terminé en durée mais prendra fin au plus tard au 31 DECEMBRE 2020⁽¹⁾.

Je m'engage sur l'honneur à l'accomplir jusqu'au terme du stage. En cas de non-respect de cet engagement, l'Ordre des Experts Comptables de Paris/Ile de France procéderait à l'annulation de mon inscription auprès du SIEC.

⁽¹⁾ Cocher la case appropriée

Je joins les éléments permettant la régularisation de mon dossier afin d'obtenir l'attestation de fin de stage à joindre au dossier d'inscription à l'examen final.

Date :

Signature :

RECAPITULATIF DES OBLIGATIONS DE STAGIAIRE

→ Seuls les documents **NON REMIS à ce jour** devront être adressés **au plus tard le 15/11/2020**

- 4 rapports de stage accompagnés des fiches d'envoi correspondantes dûment complétées et signées par le maître de stage (1 rapport de stage portant sur un cas pratique de commissariat aux comptes, 2 rapports de stage portant sur un cas pratique d'expertise comptable, et le projet de plan et de notice explicative du mémoire).
- Les fiches travaux professionnels relatives aux 3 années de stage munies des annexes correspondantes.
Pour les stagiaires dont le stage n'est pas terminé en durée, la fiche relative à la 3^{ème} année est à compléter de manière anticipée en prenant en compte la date de fin de stage réelle et non la date du 15/11/2020.
- Le suivi de toutes les journées obligatoires de regroupement (l'ASFOREF transmet directement les listes des présents à l'Ordre des Experts Comptables de Paris/Ile de France),
- La validation de l'ensemble des tests e-learning (+ progressions à 100%),
- Les justificatifs du suivi de toutes les formations Audit + Journées techniques de révision + Autres journées (LAB + 1 jour axe prioritaire + 1 Evènement institutionnel (ou 1 autre journée entrant dans le cadre de l'axe prioritaire).
- Les cotisations relatives à chacune des années civiles au cours desquelles le stagiaire a été inscrit.